

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR

VENTE EN LIGNE AU COMPTANT

hors Exclu Web

V 04 10 2024

Le Site internet www.stellantisandyou.com est ci-après désigné le Site internet ou le Site

Deux catégories de véhicules sont présentées sur le Site :

- Les véhicules en stock en points de vente physique : la vente de ces véhicules est encadrée par les présentes conditions générales
- Les véhicules en stock dans les locaux de l'établissement STELLANTIS & YOU ON LINE, identifiés par la mention « Exclu Web » apparaissant sur les photographies et la fiche produit du véhicule : l'offre et la vente de ces véhicules sont encadrées par les conditions générales de vente et de garantie Exclu Web

1° DONNEES PERSONNELLES – DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Les données à caractère personnel collectées lors de la commande sont destinées à Stellantis & You aux fins de traiter votre commande. Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. Si vous ne les fournissez pas, Stellantis & You pourrait ne pas être en mesure de traiter votre commande d'un véhicule d'occasion.

Sauf opposition de Votre part, vous pouvez recevoir de Stellantis & You, des offres commerciales concernant ses produits et services, des nouvelles et événements (newsletters, invitations, questionnaires, enquêtes et autres publications).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, telle qu'amendée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de Vos données à caractère personnel lorsque ces dernières sont traitées à des fins de marketing direct. Vous pouvez également adresser à Stellantis & You des directives relatives au sort de Vos informations après votre décès. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur ce dernier.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à Stellantis & You – Service Relation Clientèle, Case YT 233 – 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY.

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, Vous pouvez Vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en Vous inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

Pour plus d'informations sur la manière dont Vos données à caractère personnel sont traitées par Stellantis & You à partir de la vente, veuillez lire la Déclaration de Confidentialité de ci-après.

2° VENDEUR, ACHETEUR, VEHICULE VENDU ET CONTRAT DE VENTE

Le Site internet permet l'achat au comptant en ligne de véhicules d'occasion Spoticar en stock. Le Site présente les offres de vente de points de vente Spoticar situés en France métropolitaine appartenant à la société STELLANTIS AND YOU FRANCE SAS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 157 712 720 Euros, dont le siège social est situé 2/10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 30247504102212, ci-après désignée Stellantis and You ou le Vendeur.

L'usage du Site pour l'acquisition d'un Véhicule est réservé aux particuliers agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Contrat de vente du Véhicule est constitué par les dispositions du Site telles que complétées par le Client ainsi que par les présentes Conditions générales.

Le Contrat est proposé uniquement en langue française.

Le récapitulatif de commande sur le Site ainsi que les présentes Conditions générales peuvent être enregistrées et imprimées par le Client.

Les présentes Conditions générales, les produits et les prix figurant sur le Site peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Ils restent valables tant qu'ils sont visibles sur le Site.

Toute commande est régie par les conditions générales et les prix en ligne sur le Site au moment où elle est passée.

Stellantis and You n'est pas le mandataire du constructeur du véhicule. Stellantis and You est responsable vis-à-vis du Client des engagements de toute nature pris par elle.

Disponibilité des pièces : Le Client est informé par le Vendeur de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces indispensables à l'utilisation du Véhicule faisant l'objet de la Commande sont disponibles sur le marché lorsque ledit véhicule a été mis en circulation pour la première fois depuis le 1^{er} mars 2015. Le Vendeur informe le Client que, lorsque le véhicule immatriculé pour la première fois depuis le 1^{er} mars 2015 est de l'une des marques du groupe Stellantis, les pièces détachées indispensables à son utilisation seront disponibles pendant dix (10) ans à compter de sa première immatriculation. Dans le cas où ces pièces viendraient à manquer pendant cette durée, le Constructeur du véhicule appartenant au groupe Stellantis s'engage à proposer une solution de réparation.

3° ETAPES DE LA COMMANDE SUR LE SITE

Le Client sélectionne un Véhicule d'occasion. Il dispose de différents critères de sélection (marque, modèle, kilométrage, prix...)

Différentes informations sont présentées au client :

- Le prix TTC du véhicule. Ce prix n'inclut pas les frais de carte grise

- Les caractéristiques du Véhicule : caractéristiques techniques, détail des équipements, options...
- la date de première mise en circulation du véhicule
- le kilométrage du véhicule. Il est précisé si ce kilométrage est ou non garanti
- l'origine du véhicule
- des informations sur la garantie commerciale du véhicule
- le lieu (Point de vente Stellantis and You) où le véhicule se situe et où il peut être livré sans frais supplémentaire

Les prix au comptant des véhicules vendus en ligne sur le Site sont valables seulement en cas de vente en ligne au comptant des véhicules sur ce site internet.

D'éventuelles offres commerciales en cours sont présentées au Client. Ces offres sont valables en cas d'achat d'un véhicule sur le Site, sous réserve des éventuelles conditions qu'elles prévoient.

Le Client sélectionne un véhicule et engage le processus d'achat en cliquant sur le bouton « Acheter »

Puis il est demandé au Client de s'identifier ou de créer un compte

Le Client dispose à ce stade de la possibilité de demander au Vendeur une prestation facultative payante de réalisation des démarches d'immatriculation.

Puis il est demandé au Client s'il souhaite prendre livraison du véhicule à son lieu de stockage actuel annoncé ou s'il souhaite en prendre livraison dans un autre lieu. Dans ce cas, des frais de transfert du véhicule, variables selon le lieu choisi, sont mentionnés et seront dus par le Client.

Le Client peut demander à ce stade une estimation indicative du véhicule qu'il détient actuellement. Il est précisé que cette estimation est indicative et ne prend pas en compte l'état du véhicule. Elle ne constitue pas une offre de reprise.

Un récapitulatif de commande est ensuite présenté au Client.

Dans le cas où le Client n'aura pas demandé la prestation de démarche d'immatriculation, le montant de la carte grise ne devra pas être réglé par le Client au Concessionnaire vendeur mais directement auprès de l'administration publique chargée des immatriculations.

Il est ensuite demandé au Client d'approuver les présentes conditions générales de vente et de garantie

Puis il est proposé au Client de confirmer sa commande en cliquant sur le bouton « Je confirme ma commande avec obligation de paiement »

En validant sa commande avec obligation de paiement sur le Site le Client confirme son acceptation des termes du Contrat. Dès cette étape, le contrat de vente est conclu et est ferme et engageant pour le Vendeur et pour l'Acheteur.

Jusqu'au clic sur le bouton « Je confirme ma commande avec obligation de paiement », le Client a la possibilité de revenir aux étapes précédentes du processus de commande. Il peut ainsi vérifier ses coordonnées, consulter des informations, vérifier sa commande ou abandonner sa démarche.

Il est ensuite demandé au Client de régler en ligne un acompte de 500 €. La Commande n'est valable et ne prend date qu'à compter du règlement par le Client de cet acompte. Les cartes bancaires utilisables pour effectuer ce règlement sont les suivantes : Carte bleue, Visa et Master Card.

Une page de confirmation de commande s'affiche ensuite.

Le Client reçoit ensuite un courrier électronique de confirmation de commande rappelant les stipulations du Contrat.

La commande du Client est archivée pendant une durée de 10 ans. Le Client qui désire accéder à cette commande peut en faire la demande à tout moment au Vendeur pendant cette période.

4° PRIX – REGLEMENT

Le prix du Véhicule faisant l'objet de la Commande est celui mentionné sur le Site internet. Il est garanti jusqu'à l'expiration du délai contractuel de livraison du Véhicule, et, en cas de dépassement non imputable au Client, jusqu'à sa mise à disposition.

Le solde du prix du Véhicule doit être réglé à sa date de livraison effective par virement bancaire au profit du Vendeur. Le virement devra parvenir au Concessionnaire vendeur deux jours avant la livraison effective.

Le paiement en ligne de l'acompte est effectué dans les conditions suivantes :

- Le paiement peut être effectué au moyen des cartes bancaires suivantes : Cartes Bancaires, Visa et Mastercard,
- Le paiement intervient à travers la société Stellantis Financial Services Europe, société anonyme dont le siège social est situé 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 325 952 224, (ci-après « SFSE »), agissant qualité de facilitateur de paiement.

En cas de question sur les modalités de paiement, le Client peut prendre contact avec SFSE à l'adresse suivante : solutionspaiements@stellantis.com.

- Aux fins de protection contre la fraude, un contrôle de la commande pourra être effectué.

Dans ce cadre, le Client pourra être contacté en vue de justifier de son identité.

- Pour la sécurité des transactions, le Site internet a fait appel à la solution de paiement développée par SFSE. Lors du paiement, les coordonnées bancaires du Client sont chiffrées sur son ordinateur puis transmises sous forme inintelligibles à destination de serveurs seuls capables de les déchiffrer. Les autorisations et données sont alors vérifiées auprès de la banque du Client afin d'éviter les abus et les fraudes. Ce processus est basé sur le protocole HTTPS l'un des plus robustes aujourd'hui. Lors des transferts via Internet, il est alors impossible de les lire : rien ne transite en clair sur le web. Ces informations sont ainsi enregistrées et sécurisées auprès de partenaires soumis à la norme de sécurité dite « PCI-DSS » (Payment Card Industry Data Security Standard).

- La sécurité des paiements est renforcée sur le Site internet grâce au procédé 3D Secure déployé sous les appellations commerciales « Verified By Visa » et « MasterCard SecureCode ». Il a pour but de s'assurer, lors de chaque paiement en ligne, que la carte est utilisée par son véritable titulaire. Au

moment du paiement, en plus du numéro de carte bancaire, de la date d'expiration de la carte et des trois chiffres du code de sécurité (imprimés au dos de la carte), le Client devra saisir, dans une étape supplémentaire, un mot de passe, sa date de naissance ou un code dynamique à usage unique (les modalités d'authentification varient selon la banque émettrice de la carte).

- Les données transmises seront utilisées pour effectuer le paiement et pourront également être utilisées par SFSE, dans le respect des dispositions légales sur la protection des données personnelles, à des fins commerciales ou marketing.

Le transfert de la propriété du véhicule et des risques s'effectue à la livraison effective du Véhicule telle que définie à l'article 5° LIVRAISON ci-après.

5° LIVRAISON

La livraison du Véhicule a lieu au lieu de stockage du véhicule mentionné sur le Site internet ou dans un éventuel autre lieu choisi par le Client pendant le parcours de commande.

La livraison aura lieu au plus tard à la date limite de livraison indiquée sur le Site lors de la Commande. Toutefois en cas de modification de la Commande sur demande du Client ainsi qu'en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur ou d'un événement tel qu'un incendie, une inondation, une réquisition, un conflit collectif du travail, etc., présentant les caractéristiques de la force majeure, chez le Vendeur, ses fournisseurs ou ses sous-traitants, la date limite de livraison précitée sera reportée de deux (2) mois.

Les dates de livraison mentionnées sur le Site sont valables pour une commande le jour même.

Le Vendeur prendra contact avec le Client par téléphone dans les 48 heures suivant la commande pour organiser un rendez-vous de livraison.

Le Client est tenu de prendre livraison du Véhicule dans les quinze (15) jours suivant sa mise à disposition par le Vendeur. A défaut, le Vendeur pourra faire application des dispositions de l'article 7 ANNULATION ci-après.

Le Client ayant passé commande sur le Site devra venir en personne prendre livraison du Véhicule sans pouvoir envoyer un représentant.

Lors de la livraison, le Client devra présenter au Vendeur une pièce d'identité officielle originale, dont le Vendeur prendra copie.

La livraison donnera lieu à la signature par le Vendeur et le Client d'un bon de livraison dont chacun conservera un exemplaire.

En cas de dépassement de la date limite de livraison précitée par le Vendeur, le Client pourra annuler la Commande du Véhicule conformément aux stipulations de l'article 7 ANNULATION ci-après.

6° CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR

Le Véhicule bénéficie d'un contrat de garantie commerciale SPOTICAR accordé par le vendeur.

Il existe différents types de contrat de garantie commerciale SPOTICAR selon les Véhicules vendus :

- contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 24 mois
- contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 12 mois

- contrat de garantie commerciale SPOTICAR ESSENTIAL
- contrat de garantie commerciale SPOTICAR ADVANCED

La durée et le contenu de ces contrats de garantie commerciale sont différents.

Le type de contrat de garantie commerciale SPOTICAR dont bénéficie le Véhicule est mentionné :

- sur le Site internet lors du parcours de commande
- ainsi que dans le courrier électronique de confirmation de commande.

Les différentes conditions générales de ces différents types de contrats de garantie commerciale SPOTICAR sont mentionnées à la suite des présentes conditions générales de vente. Le Client doit donc se reporter à celles de ces conditions générales de garantie commerciale SPOTICAR applicables à la vente du Véhicule.

7° ANNULATION

Le Client aura la faculté d'annuler librement sa Commande dans les cas prévus aux présentes conditions générales ainsi que, sans motif et sans pénalité, à tout moment depuis la conclusion de la commande sur le Site internet jusqu'à la livraison du Véhicule par le Vendeur, à condition d'en informer le Concessionnaire Vendeur par courrier électronique envoyé depuis l'adresse email indiquée lors de la Commande, en mentionnant ses coordonnées et la date et le numéro de commande. L'annulation sera effective à réception par le Client d'un accusé de réception du Vendeur.

Le Vendeur pourra, de son côté, annuler la Commande de plein droit et sans sommation, conformément à l'article 1657 du Code civil, si dans le délai de quinze (15) jours prévu à l'article 5, le Client n'a pas pris livraison du Véhicule.

8 ° DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT

En application de la réglementation, le Client a le droit de se rétracter de sa commande sans donner de motif. Le délai de rétractation commence le jour où le Client prend physiquement possession du Véhicule et expire 14 jours après.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple courrier électronique envoyé depuis l'adresse email utilisée pour la commande), en utilisant les coordonnées du Vendeur mentionnées sur le Site internet et dans le courrier électronique de confirmation de commande. Il peut employer le texte figurant à la fin des présentes Conditions générales mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation : En cas de rétractation, le Vendeur rembourse tous les paiements reçus du Client sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le Vendeur est informé de la décision de rétractation du Contrat. Le remboursement est effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf si le Client et le Vendeur conviennent expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. Le Vendeur peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le Véhicule ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition du Véhicule, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le Client doit restituer ou renvoyer le Véhicule au Vendeur sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après avoir communiqué sa décision de rétractation du Contrat. Dans l'hypothèse où le Client ne restituerait pas lui-même le Véhicule mais recourrait à un transporteur, les frais de transport seront à la charge du Client. Le coût de ces frais est variable selon la distance et le transporteur choisi.

La responsabilité du Client sera engagée en cas de dépréciation du Véhicule résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour vérifier les caractéristiques et le bon fonctionnement du Véhicule. En conséquence :

- Dans l'hypothèse où le Client restituerait le Véhicule au Concessionnaire Vendeur avec un kilométrage supérieur de plus de 1 000 km à celui existant lors de la livraison, le Client devra régler au Vendeur une somme égale à la dépréciation du Véhicule causée par le dépassement du kilométrage de 1 000 km.
- Dans l'hypothèse où le Véhicule serait restitué par le Client avec une quelconque dégradation, le Client devra prendre en charge le coût de réparation du Véhicule.

Dans le cas où le Client exerce dans les conditions légales son droit de rétractation sur le contrat de vente du véhicule et où il a fait reprendre par le Vendeur son précédent véhicule lors de l'achat du véhicule, il peut demander la résolution amiable (annulation) de la vente de son précédent véhicule. Dans le cas où, lors de cette demande, le précédent véhicule n'aura pas encore été revendu à un tiers, sa vente sera alors résolue. Le véhicule sera restitué au Client contre remboursement par ce dernier du prix de reprise.

9. DISPOSITION PARTICULIERE POUR LES VEHICULES BENEFICIANT D'UNE GARANTIE SPOTICAR PREMIUM : PAS DE FRAIS D'ENTRETIEN PENDANT 12 MOIS OU 15.000 KM

9.1 Les dispositions du présent article 9 sont applicables uniquement aux véhicules bénéficiant d'une garantie commerciale Spoticar Premium. Pendant un délai de 12 mois à compter de leur livraison jusqu'à ce que le kilométrage de 15 000 km soit atteint (au premier des deux termes atteint), les Véhicules d'Occasion bénéficient d'une garantie "12 mois ou 15 000 km" sans dépense d'entretien. Cette garantie consiste en :

1. Une garantie de remplacement gratuite des pièces d'usure et des consommables ci-après listés : courroie de distribution, courroie d'accessoire, filtre à carburant, filtre à pollens, filtre à air, filtre à huile, liquide de refroidissement, liquide de direction assistée, liquide de freinage, liquide climatisation, bougie d'essence, bougie diesel, balais d'essuie vitre.

2. Concernant les pièces d'usure et consommables suivants : disque avant, disque arrière, plaquette avant, plaquette arrière, pneumatique, les Véhicules permettent de rouler au moins 12 mois ou 15 000 km (au premier des deux termes atteint) dans le cadre d'un usage et d'un

comportement routier normal. Au moment de la livraison, les plaquettes de frein ont un niveau d'usure n'excédant pas 50% (suivant la recommandation constructeur), les disques ont une épaisseur supérieure à la cote minimum recommandée par le constructeur et les pneumatiques présentent un niveau d'usure n'excédant pas 50%. Le Vendeur se réserve le droit de demander une contre-expertise par le professionnel de son choix.

9.2 Aucune facture présentée par le Client ne sera acceptée sans avoir fait l'objet au préalable d'un accord écrit de prise en charge par le Vendeur.

9.3 Ne sont pas couverts par le présent article 9 les véhicules utilisés à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un VTC, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école et tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes ou de marchandises.

10° DROIT APPLICABLE – LITIGE- MEDIATION DE LA CONSOMMATION

La commande du véhicule sur le Site et les présentes conditions générales de vente et de garantie du Véhicule sont exclusivement régies par le droit français.

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le Client consommateur est informé conformément à l'article L.211-3 du code de la consommation qu'avant de saisir éventuellement les tribunaux judiciaires compétents et à la suite d'une réclamation écrite auprès du Vendeur, il a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

- soit le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité du Vendeur (exemple : conditions de vente) en s'adressant à Mobilians par courrier à l'adresse suivante: 50 rue Rouget de Lisle - 92158 Suresnes Cedex ou sur le site internet www.mediateur-cnpa.fr,

- o soit le Médiateur du Groupe Stellantis compétent pour traiter les litiges relevant de sa responsabilité (exemple : qualité du produit ou des services) en s'adressant à lui par courrier à l'adresse suivante : Médiation Cmf, 19 avenue d'Italie - 75013 Paris ou sur le site internet www.mediationcmf.fr.

Le Client consommateur reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, de recours à la médiation ou d'acceptation par les parties de la solution proposée par le médiateur, le litige opposant un Client consommateur au Constructeur ou au Vendeur du Véhicule sera porté devant le tribunal selon les règles du droit commun.

Le Client est informé de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges destinée à recueillir des éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : cette plateforme est accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

11° DECLARATION DE CONSENTEMENT

J'accepte que mes données à caractère personnel soient traitées séparément par le titulaire de la licence Spoticar tel que Défini en page 1 ci-dessous ou par Automobiles Peugeot SVO, (SIRET : Nanterre 552144503), siège : 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France ou conjointement, soit par ces deux entreprises conjointement en tant que co-responsables de traitement, pour les finalités définies dans les cadres ci-dessous. Ces données seront collectées par le Titulaire de la licence Spoticar et transmises à Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France en sa qualité de Centralisateur de données Réseaux Marques Stellantis ainsi qu'à Automobiles Peugeot SVO.

Mes données à caractère personnel, y compris mes données d'identification (A savoir : nom, numéro de client, date de naissance, numéro de permis de conduire), mes Coordonnées (A savoir : adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) et les données d'identification du véhicule (p. ex. numéro d'identification du véhicule (VIN), numéro de plaque d'immatriculation) seront traitées – dans la mesure où elles sont disponibles – en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics (données à fournir obligatoirement) et contrôle du véhicule.

Le traitement des données repose sur le consentement que je donne par la présente aux co-responsables de traitement de données ci-dessus selon l'article 6 (1) 1 (a) du Règlement général de la protection des données (RGPD).

J'accepte que les responsables du traitement mentionnés ci-dessous utilisent mes données à caractères personnel pour permettre une identification exacte de mes besoins afin de m'offrir les meilleurs services et la meilleure expérience., et afin d'éviter d'éventuelles incohérences par rapport aux finalités citées. Ces co-responsables de traitement de données utilisant des règles métier permettant de détecter des correspondances potentielles entre deux ou plusieurs dossiers afin de les fusionner, même si ceux-ci proviennent de sources et de systèmes différents (demandes en lignes présentées à Automobiles Peugeot SVO, participation aux événements marketing de Spoticar) en vue de créer un seul dossier client à jour.

Mes données seront traitées en partagées aux fins énoncées ci-après aux destinataires cités ci-dessous. Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte des destinataires principaux, que pour les finalités ci-après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données à des fins qui leurs sont propres.

Données/Catégories de données	Finalités	Destinataires
-------------------------------	-----------	---------------

Données d'identification, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier, à la vente et au service.	Service client : par exemple invitations à des événements, informations sur les mises à jour (techniques) relatives à mon véhicule ou tout autre service de véhicule, notification de dates limites d'entretien/d'inspection, de révision du véhicule, ou assistance en cas de panne. Informations clients : contact pour, par exemples, les communications pour les véhicules neufs ou d'occasion, les offres de financement et de leasing, les services des concessionnaires, les offres d'inspection et d'atelier, les fin d'un contrat de financement ou de leasing ou les mesures d'amélioration de la	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : - Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 9287 Suresnes Cedex – France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés hors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un autre pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.capgemini.com/aresources/capgemini-binding-corporate-rules/. Capgemini s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - Atos (Atos SE, River Ouest, 80 quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés hors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un autre pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises
--	---	---

	qualité de mon véhicule. Publicité : publicité individuelle ou personnalisée sur les offres, produits et services, et identification et reconnaissance liées. Etude de marché et enquêtes de consommateurs pour recevoir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquêtes de qualité de produits ou services).	contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - IBM GBS France, 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.ibm.com/privacy/bcr. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni). La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprises contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.salesforce.com/content/dam/web/en-us/www.documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - Aura Corporation, A3, 2nd floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France. Axilog s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. - Les garantisateurs partenaires du Titulaire de la Licence Spoticar - Les sociétés impliquées dans les processus de livraison des véhicules Spoticar
--	---	--

Mes données à caractère personnel seront conservées trois ans à des fins de marketing et aux fins indiquées plus haut pendant dix ans après la cessation de relation contractuelles pour toutes données contractuelles après le dernier contact actif avec l'un des responsables du traitement mentionnés ci-dessus.

J'accepte d'être contacté aux fins susmentionnées par le point de vente Titulaire de la licence Spoticar et par Automobiles Peugeot SVO via :

☐ Email ☐ Téléphone ☐ Téléphone portable/SMS ☐ Courrier postal

J'ai le droit de retirer mon consentement à tout moment. A cet effet, je dois contacter mon point de vente Titulaire de la licence Spoticar et Automobiles Peugeot SVO par les canaux de contact indiqués dans le paragraphe « Nous contacter », présent ci-dessous.

J'ai reconnu mes droits en matière de confidentialité mentionnés ci-après et les coordonnées.

Date de l'offre :

Signature du client :

Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions.

Vous pouvez saisir la CNIL à tout moment pour faire respecter vos droits et vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données de chacun des co-responsables de traitement dont les coordonnées figurent dans le cadre ci-dessous.

Sur demande, le Titulaire de la Licence Spoticar ou Automobiles Peugeot SVO peuvent mettre à jour vos données à caractères personnel à tout moment en tant que co-responsables du traitement (p.ex., nouvelle adresse). Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à votre point de contact unique, Automobile Peugeot SVO – Service Relation Clientèle, Case YT 227 – 2/10 boulevard de l'Europe, 78092 Poissy ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à – privacyrights-psa@mpsa.com

Lorsque vous les contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais. Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art. 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr.

Nous contacter

Au point de contact unique : Automobiles Peugeot SVO

Service Relation Clientèle, Case UT 227 – 2/10 Boulevard de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à – privacyrights-psa@mpsa.com

Lorsque vous les contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.

12° POLITIQUE DE DONNEES ET DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

La présente politique et déclaration de confidentialité a pour objet de vous informer conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (qui désigne le règlement général sur la protection des données no 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi informatique et libertés no 78-17 du 6 janvier 1978), des conditions de traitement de vos données à caractère personnel par le titulaire de la Licence SPOTICAR et Automobile Peugeot SVO .

Responsable de traitement de vos données : vos données à caractère personnel seront traitées soit de façon indépendante par le titulaire de la licence SPOTICAR ou automobiles Peugeot SVO (SIRET : Nanterre 552144503), siège : 2-10 boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France qui anime le réseau SPOTICAR, soit conjointement par le titulaire de la licence SPOTICAR et par automobiles Peugeot SVO, intervenant alors en tant que co-responsables de traitement, pour les finalités définies dans les cadres ci-dessous. Pour les cas de traitement conjoint, le titulaire de la licence SPOTICAR et automobiles Peugeot SVO sont liés par un accord de responsabilité conjointe dont les « grandes lignes » vous sont remises parallèlement, en même temps que ce document.

Destinataires de vos données : Ces données seront collectées par le Titulaire de la Licence SPOTICAR, transmises à Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joiville-le-Pont, France en sa qualité de Centralisateur de données Réseaux de Marques Stellantis et transmises à Automobiles Peugeot SVO.

Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires figurant dans les tableaux ci-dessous et pour les finalités énoncées ci-dessous. Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte des destinataires principaux (le Titulaire de la Licence et Automobile Peugeot SVO), que pour les finalités définies ci-après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données pour des finalités et objectifs qui leurs sont propres. Vos données peuvent être transférées à des destinataires situés dans des pays de l'Espace Économique Européen (EEE). Les conditions de transfert sont protégées conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Vos données personnelles faisant l'objet de traitement : vos données à caractère personnel y compris vos Données d'identification (A savoir : nom*, prénom, numéro de client, date de naissance, numéro de permis de conduire), Coordonnées (A savoir : adresse postale, adresse e-mail, numéro de

téléphone) et données d'identification du véhicule (p.ex. numéro d'identification du véhicule (VIN), numéro/plaque d'immatriculation) seront traitées - dans la mesure où elles sont disponibles - en lien avec les données contractuelles associées, des données du véhicule et de services, données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics (données à fournir obligatoirement)* et contrôle du véhicule.

Conservation de vos données : Vos données à caractère personnel seront conservées pendant 10 ans à compter de la date de fin de la relation contractuelle. Si vous avez donné votre consentement à des fins de marketing, vos données à caractère personnel seront conservées à cet effet pendant trois ans après le dernier contrat actif avec le Titulaire de la Licence SPOTICAR et Automobile Peugeot SVO.

Les données à caractère personnel marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires et requises en vertu du contrat : Vous êtes donc tenu de fournir ces données. Si vous ne fournissez pas ces données, l'exécution du présent contrat n'est pas possible. Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires suivants et pour répondre à des aux fins énoncées ci-dessous. Les prestataires de services mentionnés ne peuvent traiter les données que pour le compte des destinataires principaux, que pour les finalités ci-après et en aucun cas ne peuvent utiliser les données à des fins qui leurs sont propres.

A. Finalité liée à l'exécution d'un contrat ou précédant l'établissement du contrat à la demande de la personne concernée, conformément à l'Art. 6 (1) 1b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataire(s)
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Traitement de scontrats de garantie et de maintenance Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centre d'appels Spoticar. Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p.ex..via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants :</i> • PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France • Capgemini (Capgemini technology services, 5/7, rue Frédéric Clavel-92287 Suresnes Cedex- France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/. Capgemini s'engage à respecter toutes les règles

	dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/diagnostic embarqué ou à distance).	imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. • Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui à recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu de niveau de protection adéquat des données. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf. Atos s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. • IBM GBS France, 17 avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.ibm.com/privacy/bcr IBM s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. • Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni). La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.salesforce.com/content/dam/web/en_us/www/documents/legal/misc/Salesforce-Processor-BCR.pdf Salesforce s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. • Aura Corporation, A3, 2nd Floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.
--	--	---

		• Axilog SARL, 3 Allée Edmé Lheureux, 94340 Joinville-le-Pont, France. Axilog s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE. Les Garantisseurs partenaires du Titulaire de la Licence SPOTICAR Les sociétés impliquées dans le processus de livraison des véhicules SPOTICAR
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.	Traitement de garantie. Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centres d'appels Spoticar. Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p. ex. via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/ diagnostic embarqué ou à distance).	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données associées à l'identification du véhicule*, spécifications de produits*, données techniques pour des pièces et accessoires*.	Mise à jour logicielle et matérielle.	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, données de contrats de vente	Administration d'audits de concessionnaire et contrôle de documents.	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France

<i>et de service* respectives</i>		<i>Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>
<i>Donnée s d'identification du véhicule* respectives, première date d'immatriculation*, marque*, modèle*, carrosserie*.</i>	<i>Fourniture de services d'assistance routière européens.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Inter Mutuelles Assistance SA, 118 Avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort CEDEX9, France.</i>

B. Finalités liées à la conformité avec une obligation légale selon l'Art. 6 (1) 1 c) du RGPD :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Suivi de produits, responsabilité du produit (en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité) et campagnes de rappel potentielles.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services IT susmentionnés.</i>

C. Finalités liées aux intérêts légitimes défendus par les co-responsables de traitement des données à moins d'avoir exercé votre droit d'opposition (Art. 21 (1) du RGPD) :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, spécifications de produits et services*, données contractuelles*.</i>	<i>Étude de marché et enquête de consommateurs pour recueillir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquête de qualité de produits ou services) uniquement si le client peut être contacté par le canal/les canaux de communication respectif(s) à ces fins sans le consentement préalable du client.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : Aura Corporation, A3, 2nd Floor, Building, Glory Park Ave, Wooburn Green, High Wycombe HP10 0DF, Royaume-Uni. Aura Corporation s'engage à</i>

		<i>respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</i> .
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Amélioration des produits et services, amélioration de la qualité, campagnes de terrain, campagnes de remaniement, développement de produit continu (informations sur l'usure, le diagnostic et la réparation), également en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : PSA Automobiles SA (SIREN :542065479), 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France</i>
VIN* Données d'identification Coordonnées (Asavoir : adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone	Géolocalisation	Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants : • Les prestataires de services de géolocalisation

D. Finalités pour lesquelles vous avez fourni votre consentement conformément à l'Art. 6 (1) 1 a) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit de retirer votre consentement (Art. 7 (3) du RGPD), comme :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>Données d'identification, coordonnées, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services, données techniques pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services.</i>	<i>Fins d'activités de marketing, d'identification et de reconnaissance.</i>	<i>Les Responsables Conjointes de Traitement de Données transmettent les Données pour les seuls besoins des Finalités définies dans la colonne ci-contre aux Destinataires suivants :</i> • <i>LiveRamp France 25-29 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret, France. Les données peuvent être transférées aux sociétés du groupe LiveRamp, en Europe et à l'étranger, sous réserve que les autorisation</i>

		<i>nécessaires aient été obtenues le cas échéant. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://liveramp.fr/politique-cinfigidentialite_produits-services/ LiveRamp s'engage à respecter toutes les règles imposées par le RGPD et les faire respecter par ses propres sous-traitants, y compris hors EEE.</i>
	<i>Proposition par le Titulaire de la Licence SPOTICAR d'extensions de garanties véhicule avant échéance du contrat initial.</i>	

Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions.

Vous pouvez saisir la CNIL à tout moment pour faire respecter vos droits et vous pouvez faire valoir vos droits auprès du délégué à la protection des données des co-responsables de traitement dont les coordonnées figurent dans le cadre ci-dessous.

Sur demande, le Titulaire de la Licence SPOTICAR ou Automobile Peugeot SVO peuvent mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que responsable du traitement (p. ex., nouvelle adresse). Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à votre point de contact unique Automobiles Peugeot SVO - Service Relation Clientèle, Case YT 227 - 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à - privacyrights-psa@mpsa.com

Lorsque vous les contacter, veuillez clairement faire apparaître "Exercice de droits" dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus bref délais.

Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr

En application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://conso.bloctel.fr/>.

Nous contacter

Au point de contact unique : Automobiles Peugeot SVO

Service Relation Clientèle, Case YT 227 - 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY ou sur <https://spoticar.my-customerportal.com/> ou encore à - privacyrights-psa@mpsa.com

Lorsque vous les contacter, veuillez clairement faire apparaître "Exercice de droits" dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus bref délais.

13° DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

Informations sur le traitement des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront traitées par Nous, Votre partenaire Spoticar, en tant que responsable du traitement pour l'exécution des contrats et aux fins énoncées ci-dessous. Nous traiterons Vos données à caractère personnel, y compris Vos données d'identification (p. ex. nom*, numéro de client), coordonnées (p. ex. adresse*, adresse e-mail, numéro de téléphone), données d'identification du véhicule (p. ex. numéro d'identification du véhicule (VIN)*, numéro/plaque d'immatriculation) issues du présent accord ainsi que d'accords et de contrats liés à celui-ci (p. ex. accords de garantie, accords de leasing, accords de financement), en lien avec les données

contractuelles associées, des données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services (p. ex. modèle, finition, moteur, données matérielles et logicielles), données techniques (p. ex. pièces et accessoires), données de passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôles de Votre véhicule. Vos données à caractère personnel seront conservées pendant dix ans à compter de la date de la fin de la relation contractuelle. Si Vous avez donné votre consentement à des fins de marketing, vos données à caractère personnel seront conservées à cet effet pendant trois ans après le dernier contact actif avec Nous. Les données à caractère personnel marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires et requises en vertu du contrat : Vous êtes donc tenu de fournir ces données. Si Vous ne fournissez pas ces données, l'exécution du présent contrat n'est pas possible. Vos données à caractère personnel sont partagées aux destinataires suivants et pour répondre aux fins énoncées ci-dessous :

A. Finalités liées à l'exécution d'un contrat ou précédant l'établissement du contrat à la demande de la personne concernée, conformément à l'Art. 6 (1) 1 b) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataire(s)
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, données du véhicule et de services, y compris des spécifications de produits et services*.</i>	<i>Programmation et production du véhicule. Livraison (de véhicules motorisés, pièces, etc.). Garantie de protection de prix.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services IT suivants pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier :</i> <i>• Capgemini (Capgemini Technology Services, 5/7 rue Frédéric Clavel – 92287 Suresnes Cedex - France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu d'un niveau de protection des données adéquat. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://www.capgemini.com/resources/capgemini-binding-corporate-rules/.</i> <i>• Atos (Atos SE, River Ouest, 80 Quai Voltaire, 95877 BEZONS CEDEX, France), qui a recours à d'autres sous-traitants des données situés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et donc dans un pays dépourvu d'un niveau de protection des données adéquat. La Commission européenne n'a rendu aucune décision relative à l'adéquation, mais des garanties appropriées sont prévues qui sont, dans le cas présent : des règles d'entreprise contraignantes. Pour obtenir une copie, veuillez suivre le lien suivant : https://atos.net/content/dam/global/documents/atos-binding-corporate-rules.pdf.</i>

		• IBM GBS France, 17 Avenue de l'Europe, 92275 Bois-Colombes, France. • Salesforce (Salesforce.com EMEA Limited, Village 9, étage 26 Salesforce Tower, 110 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AY, Royaume-Uni).
Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, spécifications de produits et services*, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.	Traitement de garantie. Traitement de problèmes, de plaintes et de demandes, en particulier par les Centres d'assistance / Centres d'appels Spoticar. Traitement de questions (techniques) à propos d'une exécution de réparation (p. ex. via le Centre d'assistance technique, diagnostic du véhicule) ou à propos d'une analyse de dysfonctionnement avéré (Enregistreur de données d'événements/ diagnostic embarqué ou à distance).	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus
Données associées à l'identification du véhicule*, spécifications de produits*, données techniques pour des pièces et accessoires*.	Mise à jour logicielle et matérielle.	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.
Données d'identification du véhicule* associées, données	Gestion des animations commerciales vente / après-	Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.

<i>d'identification (pseudonymisées)*, animation commerciale vente / après-vente.</i>	<i>vente, programmes liés à la marge entre des Partenaires Spoticar et Automobiles Peugeot SVO , p. ex. myBonus, programme de bonus de fidélité, pour autant que votre consentement ne soit pas requis.</i>	
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, données d'identification du véhicule*, données de contrats de vente et de service* respectives.</i>	<i>Administration d'audits de concessionnaire et contrôle de documents.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>
<i>Donnée s d'identification du véhicule* respectives, première date d'immatriculation*, marque*, modèle*, carrosserie*.</i>	<i>Fourniture de services d'assistance routière européens.</i>	<i>Inter Mutuelles Assistance SA, 118 Avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort CEDEX9, France.</i>

B. Finalités liées à la conformité avec une obligation légale selon l'Art. 6 (1) 1 c) du RGPD :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Suivi de produits, responsabilité du produit (en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité) et campagnes de rappel potentielles.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux prestataires de services IT susmentionnés.</i>

C. Finalités liées aux intérêts légitimes défendus par le responsable du traitement ou par une tierce partie conformément à l'Art. 6 (1) 1 f) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit d'opposition (Art. 21 (1) du RGPD) :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>Données d'identification et coordonnées* respectives, spécifications de produits et services*, données contractuelles*.</i>	<i>Étude de marché et enquête de consommateurs pour recueillir des avis clients liés à des produits et services Spoticar (p. ex. enquête de satisfaction client, enquête de qualité de produits ou services) uniquement si le client peut être contacté par le canal/les canaux de communication respectif(s) à ces fins sans le consentement préalable du client.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux soustraitants engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées.</i>
<i>VIN*, spécifications produits et services* respectives, données techniques pour des pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services, y compris les données issues des diagnostics* et contrôle du véhicule.</i>	<i>Amélioration des produits et services, amélioration de la qualité, campagnes de terrain, campagnes de remaniement, développement de produit continu (informations sur l'usure, le diagnostic et la réparation), également en association avec Contrôle qualité/Assurance qualité.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO et PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. Les destinataires énoncés ci-dessus partagent vos données à caractère personnel aux soustraitants engagés respectifs pour soutenir la gestion des finalités citées.</i>

D. Finalités pour lesquelles vous avez fourni votre consentement conformément à l'Art. 6 (1) 1 a) du RGPD à moins d'avoir exercé votre droit de retirer votre consentement (Art. 7 (3) du RGPD), comme :

Données/Catégories de données	Finalité(s)	Destinataires(s)
<i>Données d'identification, coordonnées, données d'identification du véhicule en association avec des données contractuelles, données du véhicule et de services, y compris des spécifications produits et services, données techniques pièces et accessoires, données liées au passage atelier et services.</i>	<i>Fins d'activités de marketing, d'identification et de reconnaissance.</i>	<i>Automobiles Peugeot SVO partage mes données à caractère personnel aux prestataires de services (IT) respectifs engagés pour soutenir la gestion des finalités citées, en particulier : • PSA Automobiles S.A., 2-10 Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France. • LiveRamp France 25-29 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret, France. Les données peuvent être transférées aux sociétés du groupe LiveRamp, en Europe et à l'étranger, sous réserve que les autorisations nécessaires aient été obtenues le cas échéant. LiveRamp Inc, localisées aux Etats-Unis, sont certifiées sous le Privacy Shield, un mécanisme d'auto-certification pour les entreprises établies aux Etats-Unis, reconnu par la Commission Européenne comme offrant un niveau de protection adéquat aux données à caractère personnel transférées par une entité</i>

		<i>européenne vers des entreprises établies aux Etats-Unis (www.privacyshield.gov). • Autres destinataires : voir les prestataires de services IT mentionnés ci-dessus.</i>
--	--	--

Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez d'un droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression (droit à l'oubli), droit de restriction du traitement des données, droit à la portabilité des données, droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel en vertu de l'article 6 (1) e) ou f) du RGPD ou lorsque des données à caractère personnel sont traitées à des fins de marketing direct conformément au droit applicable.

Veuillez noter que les droits susmentionnés sont restreints par la loi et que nous devons les respecter uniquement sous certaines conditions. Sur demande, nous pouvons mettre à jour vos données à caractère personnel à tout moment en tant que responsable du traitement (p. ex., nouvelle adresse).

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande adressée à **PSA Automobiles SA – Service Relation Clientèle, Case YT 227 – 2/10 Bd de l'Europe, 78092 POISSY**

Lorsque vous nous contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.

Pour exercer votre droit au dépôt d'une plainte (Art. 77 du RGPD), veuillez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr.

Nous contacter

Lorsque vous nous contactez, veuillez clairement faire apparaître « Exercice de droits » dans l'en-tête de votre message afin que nous puissions traiter votre demande dans les plus brefs délais.

DROIT DE RETRACTATION – MODELE DE TEXTE

A l'attention de (nom et coordonnées du Vendeur) :

Je (Nous) vous notifie(ons) notre rétractation de la commande suivante :

Date et numéro de commande (mentionnés dans le courrier électronique de confirmation de commande): _____

Dénomination du véhicule :

Livré le : _____

Prix total TTC du véhicule : _____

Nom et prénom du (des) consommateur(s) : _____

Adresse du (des) consommateur(s) : _____

Date : _____

Signature du (des) Client(s) consommateur(s) (en cas de notification sur papier)

CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE

Le Véhicule bénéficie d'un contrat de garantie commerciale SPOTICAR. Il existe différents types de contrat de garantie commerciale SPOTICAR selon les Véhicules vendus : contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 24 mois, ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR PREMIUM 12 mois, ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR ESSENTIAL, ou contrat de garantie commerciale SPOTICAR ADVANCED. La durée et le contenu de ces contrats de garantie commerciale sont différents. Le type de contrat de garantie commerciale SPOTICAR dont bénéficie le Véhicule est mentionné sur le Site internet lors du parcours de commande ainsi que dans le courrier électronique de confirmation de commande.

Les différentes conditions générales correspondant à ces différents types de contrats de garantie commerciale SPOTICAR sont mentionnées ci-après. Le Client doit donc se reporter à celles de ces conditions générales de garantie commerciale SPOTICAR applicables à la vente du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-après, relatif aux garanties légales dont le Client bénéficie également, est reproduit en application du décret n°.22-946 du 29 juin 2022 :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai (durant un délai de 12 mois en cas de vente d'un bien d'occasion), le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur

restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM 24 MOIS

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au Véhicule de moins de 2 (deux) ans (date de première mise en circulation) et de moins de 60 000 km lors de la commande. Sa durée est de 24 (vingt-quatre) mois à compter de la livraison, kilométrage illimité.

Lorsque le Véhicule est encore couvert au moment de sa livraison par une garantie commerciale accordée par son constructeur, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ne prend effet, le cas échéant, qu'à compter de l'expiration de la garantie commerciale du constructeur, pour prendre fin en tout état de cause 24 (vingt-quatre) mois après la livraison du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22-946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas subordonné à la réalisation par un réparateur du réseau SPOTICAR des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par celle-ci.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM le Client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien du constructeur et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre :

La remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'oeuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

A titre de précision, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre tous les organes et pièces du Véhicule SAUF :

- la sellerie et les garnitures intérieures,
- les armatures de sièges (y compris moteurs électriques et chauffage),
- la planche de bord,
- les porte-gobelets,
- les cendriers,
- les buses et canalisations de ventilation,
- les poignées et manivelles (hormis les poignées électriques de porte),
- les pédales,
- les serrures (hormis les serrures électriques),
- le volant de direction (sauf en cas de problème électrique),
- les éléments de carrosserie,
- les réservoirs et leurs bouchons,
- les roues, les pneumatiques,
- les recharges liées à la climatisation,
- les alarmes, excepté si elles correspondent à un dispositif d'origine,
- les ceintures de sécurité et prétensionneurs,
- les coussins d'airbag (hormis connectiques et contacteurs),
- les rétroviseurs (y compris leur motorisation et leur commande),
- les vitres,
- les glaces,
- les balais d'essuie-vitres,
- le déshydrateur,
- le ou les toits ouvrants sauf en cas de problème électrique,
- les leviers de vitesse et de frein à main,
- les écrans de protection plastiques et métalliques,
- les liquides (carburants, additifs),
- les entrées d'eau,
- les batteries de service (démarrage),
- la batterie de traction en location*,
- les fusibles,
- les ampoules et les LED,
- les phares et les feux,
- les correcteurs de phares,
- les disques et plaquettes de frein,
- les tambours et garnitures de frein,
- les flexibles,
- le volant moteur et le dispositif d'embrayage, (mécanisme, butée, émetteur, récepteur, disque) au-delà de 120 000 km,
- les bougies d'allumage et de préchauffage,

- les courroies et les galets accessoires si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule,
- le kit de distribution si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule (pour les véhicules de marque Peugeot, Citroën, DS) et dans le carnet de garantie SPOTICAR pour les véhicules d'autres marques,
- la ligne d'échappement,
- le FAP (filtre à particules) au-delà de 120 000 kms,
- les câbles divers,
- les installations GPL non installées d'origine par le constructeur du Véhicule,
- les pare-soleil,
- les défauts esthétiques de toute nature,
- les stores occultants
- les soufflets de cardan de transmission,
- les raccords et durits Moteur (autres que refroidissement).

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les piles,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les dégâts consécutifs à l'absorption de corps étrangers, à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe spécifique dans la notice d'emploi du Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les conséquences de la défaillance d'organes ou pièces non garantis,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des préconisations figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- les pièces d'usure,
- l'aggravation de dégât par persistance d'utilisation.

* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM 12 MOIS

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de moins de 7 (sept) ans (date de première mise en circulation) et de moins de 150 000 km lors de la commande. Sa durée est de 12 (douze) mois à compter de la livraison, kilométrage illimité.

Lorsque le Véhicule est encore couvert au moment de sa livraison par une garantie commerciale accordée par son constructeur, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ne prend effet, le cas échéant, qu'à compter de l'expiration de la garantie commerciale du constructeur, pour prendre fin en tout état de cause 12 (douze) mois après la livraison du Véhicule.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22-946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM n'est pas subordonné à la réalisation par un réparateur du réseau SPOTICAR des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par celle-ci.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM le Client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien du constructeur et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées à l'origine,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre :

La remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'oeuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

A titre de précision, la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM couvre tous les organes et pièces du Véhicule SAUF :

- la sellerie et les garnitures intérieures,
- les armatures de sièges (y compris moteurs électriques et chauffage),
- la planche de bord,
- les porte-gobelets,
- les cendriers,
- les buses et canalisations de ventilation,
- les poignées et manivelles (hormis les poignées électriques de porte),
- les pédales,
- les serrures (hormis les serrures électriques),
- le volant de direction (sauf en cas de problème électrique),
- les éléments de carrosserie,
- les réservoirs et leurs bouchons,
- les roues, les pneumatiques,
- les recharges liées à la climatisation,
- les alarmes, excepté si elles correspondent à un dispositif d'origine,
- les ceintures de sécurité et prétensionneurs,
- les coussins d'airbag (hormis connectiques et contacteurs),
- les rétroviseurs (y compris leur motorisation et leur commande),
- les vitres,
- les glaces,
- les balais d'essuie-vitres,
- le déshydrateur,
- le ou les toits ouvrants sauf en cas de problème électrique,
- les leviers de vitesse et de frein à main,
- les écrans de protection plastiques et métalliques,
- les liquides (carburants, additifs),
- les entrées d'eau,
- les batteries de service (démarrage),
- la batterie de traction en location*,
- les fusibles,
- les ampoules et les LED,
- les phares et les feux,
- les correcteurs de phares,
- les disques et plaquettes de frein,
- les tambours et garnitures de frein,
- les flexibles,
- le volant moteur et le dispositif d'embrayage, (mécanisme, butée, émetteur, récepteur, disque) au-delà de 120 000 km,
- les bougies d'allumage et de préchauffage,

- les courroies et les galets accessoires si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule,
- le kit de distribution si la panne survient au-delà des préconisations de remplacement prévues par le constructeur du Véhicule (pour les véhicules de marque Peugeot, Citroën, DS) et dans le carnet de garantie SPOTICAR pour les véhicules d'autres marques,
- la ligne d'échappement,
- le FAP (filtre à particules) au-delà de 120 000 kms,
- les câbles divers,
- les installations GPL non installées d'origine par le constructeur du Véhicule,
- les pare-soleil,
- les défauts esthétiques de toute nature,
- les stores occultants
- les soufflets de cardan de transmission,
- les raccords et durits Moteur (autres que refroidissement).

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les piles,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les dégâts consécutifs à l'absorption de corps étrangers, à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe spécifique dans la notice d'emploi du Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les conséquences de la défaillance d'organes ou pièces non garantis,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des préconisations figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- les pièces d'usure,
- l'aggravation de dégât par persistance d'utilisation.

* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED 8 MOIS

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de plus de 36 (trente-six) mois (date de première mise en circulation) et de moins de 120 (cent-vingt) mois, ayant parcouru entre 80 000 (quatre-vingt mille) et 200 000 (deux cent mille) km au moment de la commande, pour une durée de 8 (huit) mois à compter de la livraison.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22- 946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur du réseau SPOTICAR.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED, le client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le Carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un Réparateur Agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la garantie commerciale et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED couvre :

La remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'oeuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

Sont couvertes au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED uniquement les pièces suivantes des organes mentionnés ci-après :

- Moteur : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Calculateur moteur, Capteur Point Mort Haut, Chaîne et galet de distribution/ pignon distribution, Chemise, Kit de distribution hors entretien, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre culasse, Joint de culasse, Joint spis, Joints et tresses internes, Pistons, Segments, Pochette de rodage, Poussoirs, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin jusqu'à 120 000 kms, Paliers et Vilebrequin, Sonde de niveau d'eau, Soupapes, Tresse de palier AR, Vis de culasse, Volant moteur ou bi-masse jusqu'à 120 000 kms, Couronnes de démarreur et volant moteur.
- Boîte de Vitesses Mécanique, Robotisée et Automatique : Calculateur de boîte, Arbres primaire et secondaire, Carter hors choc, Capteur de vitesse, Convertisseur de couple, Différentiel, Éléments de Synchronisation, Fourchettes internes et axes, Joints d'étanchéité sur boîte de transfert, Joints d'étanchéité, Leviers et biellettes internes, Actionneurs de boîte interne et externe, Pignons, Pistons et tiroirs, Plateau de pression, Bloc hydraulique, Pompe à huile, Régulateurs, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchros, Verrouillage.
- Transmission : Arbres de transmission, Arbres de roues, Cardans X4, boîte de transfert et réducteur 4X4, réducteur du moteur électrique de traction Joint d'accompagnement, roulement d'arbres, Paliers, Pont avant et arrière, Roulement de roue avant.
- Direction : Colonne de direction, Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Calculateur d'assistance, Biellettes et Rotules de direction.
- Suspension : barres de stabilisation, bras de suspension inférieurs et supérieurs, ressorts, rotules
- Circuit électrique ou électronique : Alternateur et poulie, Régulateur de tension, Alternateur-démarrreur, Démarrreur, Bobines, Capteurs et faisceaux (Moteur, Boîte, Alimentation, Freinage, Refroidissement et habitacle), Contacteur Tournant et Commodos, Compresseur pneumatique, Capteurs de pression pneumatiques, Calculateur de commande électro-hydraulique suspension pilotée, Contacteur de frein à main, Contacteur de marche arrière, Fermeture centralisée récepteur, Boîtier fusibles, boîtier de protection alimentation, boîtier ultra-capacité, Moteur essuie-glaces AV et AR, Pompe lave-glaces AV/AR, Moteur lève-vitres et le mécanisme, Pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, Platine de lève-vitres droite et gauche, Combiné instrument et afficheurs (échange ou réparation).
- Freinage : Calculateur ABS/ESP, Pompe d'assistance, Cylindres de roue AR, Étrier (échange ou remise en état), Limiteur et compensateur de charge, Maître-cylindre, Répartiteur, Servofrein ou Amplificateur de freinage, Capteurs et faisceaux.
- Circuit de refroidissement : Accouplement de ventilateur, Boîtier d'eau, Calorstat, Échangeur air/eau, Étanchéité, Moteur de chauffage, Pompe à eau, Radiateurs moteur, Radiateur de boîte de vitesse et radiateur de chauffage, Sonde de température d'eau, Thermostat, Thermo contact ventilateur de refroidissement, Ventilateur ou Moto ventilateur.
- Système d'alimentation : Calculateur d'injection, Débitmètre, Électrovanne d'avance, Module d'injection de série uniquement, Moteur Pas à Pas ou de Régulation, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection HP et HDI, Rampe à injection HP et HDI, Pompe à vide, Puits de jauge, Régulateur de pression, Sondes, Injecteurs et injecteurs pilotes, Joints d'injecteurs, Collecteur d'admission, Boîtier papillon, Système EGR, Turbo et électrovanne,
- Climatisation : Calculateur, Compresseur, Condenseur, Évaporateur, Platine de commande, Ventilateur.
- Sécurité : Contacteur Air Bag, Connexion Air Bag (remise en état), Air Bag (en cas de problème électrique), Calculateur d'Air Bag, Déclencheurs/Ré-tenseurs Pyrotechniques (hors entretiens et hors ceintures).
- Éléments spécifiques du toit escamotable Coupé Cabriolet : Calculateur, Centrale Hydraulique, Contacteurs, Mécanisme de coffre, Mécanisme lève-vitres et custodes, Vérins hydrauliques.

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif et le remplacement du filtre à particules ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du Véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes :
 - plaquettes,
 - garnitures et disques de freins,
 - pneumatiques,
 - courroies accessoires,
 - amortisseurs,
 - balais d'essuie-vitre,
 - bougies,
 - lampes,
 - piles et fusibles,
 - raccords et durits,
 - déshydrateur,
 - pneumatiques,
 - textiles (tapis plancher, coiffes d'assises, de dossier, d'accoudoir, d'appui-tête, etc.),
 - batteries de service (démarrage),
 - batteries de traction,
 - batteries de traction en location*,
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule.
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal,
- les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe qui en traite spécifiquement au sein de la notice d'emploi de votre Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou d'opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un taxi, un VTC, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes, le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de parking, la perte de jouissance ou d'exploitation,
- Toutes les autres pièces ou éléments non mentionnés dans le paragraphe « La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ADVANCED couvre ».

* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location

longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL 6 MOIS

Les dispositions de la présente GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL, dont les conditions et modalités sont définies ci-dessous, s'appliquent au véhicule de plus de 36 (trente-six) mois (date de première mise en circulation) et de moins de 180 (cent quatre-vingt) mois, ayant parcouru entre 120 000 (cent-vingt mille) et 200 000 (deux cents mille) km au moment de la commande, pour une durée de 6 (six) mois à compter de la livraison.

Le texte encadré mentionné ci-dessus est reproduit en application du décret n°.22- 946 du 29 juin 2022.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL s'exerce au maximum à concurrence de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert à la date de l'incident (VRADE).

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL n'est pas facturée au Client.

Cette garantie est applicable sur le territoire métropolitain français (à l'exception des Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer), dans les pays de l'Union Européenne et à Andorre, à Gibraltar, au Liechtenstein, à Monaco, en Norvège, à San Marin, en Suisse, au Vatican, et au Royaume-Uni.

Le bénéfice de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par ces garanties par un réparateur du réseau SPOTICAR.

Toutefois, pour bénéficier de la gratuité des travaux à exécuter au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL, le client devra les confier exclusivement à un réparateur agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à cet effet et devra :

- présenter le carnet d'entretien de son Véhicule à jour, comportant le certificat de garantie, dûment rempli par son concessionnaire Vendeur,
- faire réaliser l'entretien et les révisions du Véhicule en parfaite conformité avec les prescriptions du Carnet d'entretien et être en mesure d'en apporter la preuve (fiches de suivi d'entretien, factures, etc.),
- faire effectuer les contrôles techniques du Véhicule selon la périodicité prévue par la réglementation et être en mesure d'en apporter la preuve (procès-verbaux de contrôle technique, vignettes, etc.),
- dès la détection d'un éventuel défaut, présenter le Véhicule pendant les heures normales d'ouverture au Vendeur ou à un Réparateur Agréé membre du réseau SPOTICAR habilité à le remettre en état. Cette mesure a pour but de préserver la sécurité du conducteur et celle de ses passagers ainsi que d'empêcher l'aggravation du défaut constaté qui pourrait entraîner des réparations plus importantes que celles nécessitées,
- répondre à toute invitation du Vendeur à faire procéder immédiatement à une remise en conformité du Véhicule.

Le non-respect de ces règles engagerait la responsabilité du Client sur toute conséquence directe ou indirecte à venir concernant le bon fonctionnement du Véhicule.

En cas de revente du Véhicule à un particulier, ses acquéreurs successifs bénéficieront de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL jusqu'à sa date d'expiration, sous réserve que les conditions d'application de cette garantie aient été remplies par chacun d'entre eux. A cet effet, le Client s'engage à transmettre à son acquéreur les conditions d'application de la garantie commerciale et le Carnet d'entretien du Véhicule.

La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL couvre :

La remise en état ou le remplacement des organes et des pièces défectueux, ainsi que la main d'oeuvre nécessaire à cette opération, à la suite d'une panne mécanique garantie au titre des présentes, dans la limite de la valeur de remplacement du Véhicule à dire d'expert (VRAD) au moment de l'incident (panne ou sinistre).

La liste des organes et pièces couverts par la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL est précisée ci-après. Cette opération pourra être effectuée avec des pièces neuves ou échange standard au seul choix du réparateur agréé.

Les interventions réalisées à ce titre, n'ont pas pour effet de la prolonger. Toutefois, en cas d'immobilisation du Véhicule au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL et qui ne serait pas du fait de l'utilisateur, cette garantie sera prolongée d'autant.

Sont couvertes au titre de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL uniquement les pièces suivantes des organes mentionnés ci-après :

- Moteur : Arbres à cames, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles & bielles, Culasse, Culbuteurs, Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre culasse, Joint de culasse, Joint spis, Pignons, Pistons, Segments, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin jusqu'à 120 000 kms, Paliers et Vilebrequin, Poussoirs, Sonde de niveau d'eau, Vis de culasse, Volant moteur ou bi masse jusqu'à 120 000 kms, Joints et tresses internes.
- Boîte de Vitesses Mécanique et Automatique : Arbres primaire et secondaire, Capteur de vitesse, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Bielles internes, Pignons, Roulements et bagues, Satellites et planétaires, Sélecteurs internes, Synchro, Verrouillage.
- Transmission : Pont (propulsion).
- Direction : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction.
- Circuit électrique ou électronique : Alternateur, Démarreur, Régulateur de tension.
- Freinage : Pompe à vide.
- Circuit de refroidissement : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/eau, Pompe à eau, Radiateurs moteur, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou Moto ventilateur.
- Système d'alimentation : Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection HP et HDI.
- Pont : Pièces lubrifiées (internes au pont), Couronnes, Pignons et Roulements, Satellites.

Sont formellement exclus de la GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL :

- les opérations d'entretien et de révisions nécessaires au bon fonctionnement du Véhicule, mentionnées dans le carnet d'entretien,
- l'ajout d'additif et le remplacement du filtre à particules aux kilométrages appropriés ainsi que le remplacement de pièces consommables telles que les filtres à huile, à air, à combustible ou d'habitacle,
- les réglages ou mises au point (parallélisme, équilibrage des roues, train avant, portes, etc.),
- le remplacement des pièces subissant une usure normale liée à l'utilisation du Véhicule, à son kilométrage, à son environnement géographique et climatique si ce remplacement n'est pas la conséquence d'un défaut de fabrication. Il s'agit des pièces suivantes :
- plaquettes,
- garnitures et disques de freins,
- pneumatiques,
- embrayage,
- courroies,
- amortisseurs,
- balais d'essuie-vitre,
- bougies,
- lampes,
- piles et fusibles,
- rotules,
- roulements de roues,
- pneumatiques,
- textiles (tapis plancher, coiffes d'assises, de dossier, d'accoudoir, d'appui-tête, etc.),
- batteries de service (démarrage),
- batteries de traction,
- batteries de traction en location*.
- les vibrations et bruits liés au fonctionnement du Véhicule,
- les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur

vieillessement normal,

- les dégâts consécutifs à l'utilisation de fluides, pièces ou accessoires autres que ceux d'origine ou de qualité équivalente, ainsi que l'utilisation de carburants non adaptés ou de mauvaise qualité (pour les biocarburants, se référer au paragraphe qui en traite spécifiquement au sein de la notice d'emploi de votre Véhicule) et l'usage de tout additif complémentaire non préconisé par le Carnet d'entretien,
- les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations, foudre, tempête ou autres aléas atmosphériques, ainsi que ceux consécutifs à des accidents, incendies ou vols,
- les conséquences de réparations, transformations, modifications ou d'opérations d'entretien qui auraient été réalisées sur le Véhicule en dehors du réseau de réparation SPOTICAR,
- les défaillances dues à la faute intentionnelle du propriétaire du Véhicule ou de son utilisateur, à sa négligence ou au non-respect des prescriptions figurant dans le guide d'utilisation et le Carnet d'entretien et de garantie,
- le Véhicule qui aura été utilisé de façon non conforme à sa destination,
- le Véhicule qui aura été utilisé à des fins de compétition sportive ou à des fins professionnelles tels qu'un véhicule utilisé par des forces de police ou des pompiers, un taxi, un VTC, un véhicule de transport collectif, une ambulance, un VSL, une auto-école, tout véhicule utilisé pour le transport à titre onéreux de personnes ou le transport à titre onéreux de marchandises,
- le Véhicule qui aura subi une surcharge, même passagère,
- le Véhicule immatriculé à l'étranger (hors France Métropolitaine à l'exception de la Principauté de Monaco) ou circulant habituellement plus de 3 mois par an à l'étranger (hors France Métropolitaine),
- le Véhicule dont le compteur kilométrique du Véhicule aura été modifié ou dont le kilométrage réel ne pourra être établi avec certitude,
- tout autre frais ou préjudice non spécifiquement prévu par la présente garantie commerciale ou par la garantie légale, notamment les frais consécutifs à une éventuelle immobilisation du Véhicule, tels que des amendes, des frais de gardiennage ou de
- parking, la perte de jouissance ou d'exploitation.
- Toutes les autres pièces ou éléments non mentionnés dans le paragraphe « La GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR ESSENTIAL couvre ».

* Pour les Véhicules ELECTRIQUES avec batterie de Traction en Location : Pour ces véhicules, la batterie de traction est garantie directement par le loueur. Le Client est invité à se reporter au contrat de location longue durée de batterie électrique qu'il a signé avec le loueur pour plus de détails sur cette garantie spécifique.

CONDITIONS GÉNÉRALES SPOTICAR ASSISTANCE

1. Bénéficiaires

Le conducteur d'un véhicule couvert par la **GARANTIE COMMERCIALE SPOTICAR PREMIUM/ADVANCED/ESSENTIAL** ainsi que les personnes participant au déplacement au moment de l'incident, dans la limite du nombre de places indiqué sur le certificat d'immatriculation du Véhicule.

Sont exclus de toutes prestations, les propriétaires, utilisateurs et passagers des ambulances, des véhicules sanitaires légers, des véhicules ayant subi une transformation technique, des véhicules utilisés en compétition ou en rallye ainsi que des véhicules de location de courte durée loués pour une période de moins de douze mois consécutifs.

2. Incidents couverts

Sont couverts les pannes mécaniques, électriques ou électroniques, panne de batterie, d'accident, de crevaison, panne sèche de batterie de traction (limitée à 3 fois par an).

Les incidents suivants sont formellement exclus de la garantie **SPOTICAR ASSISTANCE** : pertes de clés, clés bloquées dans le véhicule, erreurs de carburant, incendie, vol ou tentative de vol, panne de carburant, panne d'urée, enlèvement, immersion, catastrophes naturelles, vandalisme, émeute, immobilisation par les forces de l'ordre.

L'incident doit rendre le véhicule inapte à circuler et survenir dans un des pays suivants : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, République tchèque, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries, Melilla et Ceuta), Égypte, Estonie, Hongrie, Îles Féroé, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie (y compris la Cité du Vatican), Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Kosovo, Macédoine, Malte, Moldavie, Maroc, Norvège, Principauté de Monaco, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les îles Açores et Madère), Royaume-Uni (y compris les îles anglo-normandes), Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie-et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine. Sont exclus tous les pays en état de guerre.

L'utilisateur ne bénéficie de l'assistance gratuite qu'à condition de demander et d'obtenir les prestations par l'intermédiaire de **SPOTICAR ASSISTANCE** en appelant le numéro vert **0800 21 22 23**, tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 h/24 et ce dès la survenance de l'incident. (depuis l'étranger, composez le +33.9.69.37.48.79)

3. Prestations fournies

En cas d'immobilisation du véhicule due à un incident couvert par les présentes conditions générales, le conducteur et les passagers du véhicule bénéficient gratuitement des prestations suivantes :

a) Dépannage/Remorquage

Prestations de dépannage sur place ou remorquage jusqu'à l'atelier du Réparateur Agréé **SPOTICAR** choisi par le conducteur dans un rayon de 30 km et 50 km pour les modèles électriques autour du lieu de la panne. Sans préférence du client ou au-delà de ce périmètre, remorquage jusqu'au Réparateur Agréé de la Marque du véhicule ou dans le réseau **SPOTICAR** le plus proche du lieu de la panne.

b) Prestation en cas de panne ou d'accident

Une fois le véhicule remorqué chez un Réparateur et si la panne diagnostiquée n'est pas réparable dans la journée et que le temps de réparation est supérieur à deux (2) heures, et si le réparateur ne dispose pas de véhicule de courtoisie, **SPOTICAR ASSISTANCE** pourra organiser et prendre en charge un véhicule de remplacement de catégorie au maximum équivalente à celle du véhicule du client pour une durée maximum de 4 jours ouvrés.

En cas d'immobilisation du véhicule à plus de 100 km du domicile, le client peut choisir, en lieu et place du véhicule de remplacement, la poursuite de voyage, l'hébergement ou le retour au domicile habituel du bénéficiaire :

- Soit par un hébergement ★ ★ (petit-déjeuner compris) pour une durée de quatre (4) nuits maximum et 800 € (et 1000 € pour les modèles électriques).
- Soit par train, en 1ère classe, ou en car (classe confort) ou par avion en classe économique si la distance est supérieure à 500 km.

Pour aller chercher le véhicule réparé, si le véhicule est immobilisé à plus de 100 km du domicile, un billet « aller simple » en train (1ère classe) ou en car (classe confort) ou avion en classe économique (si la distance est supérieure à 500 km) pour une personne sera mis à la disposition du conducteur ou d'un des bénéficiaires Uniquement pour les modèles électriques, alternativement, le Client peut demander la livraison du véhicule à son lieu de résidence, à organiser par remorquage.

SPOTICAR ASSISTANCE prend en charge les frais de taxi de liaison, dans la limite de 120€ par dossier.

c) Transport du véhicule non réparé (seulement hors de France)

Si le Véhicule n'est pas en état de rouler suite à une panne, et si la durée des réparations prévue par le réparateur excède 5 jours, comme certifié par le Réseau d'Assistance agréé, **SPOTICAR ASSISTANCE** prendra en charge le coût du rapatriement du Véhicule non réparé auprès du lieu de résidence du Client ou alternativement chez le concessionnaire du réseau de service de référence le plus proche du lieu de résidence du Client ou chez le Distributeur **SPOTICAR** où le véhicule a été acheté. Le coût du transport ne doit pas dépasser la valeur résiduelle du Véhicule.

4. Prestations non couvertes

SPOTICAR ASSISTANCE ne prend pas en charge :

- Les coûts des réparations de l'incident ou accident,
- Les frais de restauration ou de téléphone,
- Toute prestation ou fourniture non expressément couverte par les présentes conditions générales.

5. Règlement des prestations

Les prestations sont en principe réglées directement par **SPOTICAR ASSISTANCE**. Si, exceptionnellement, le bénéficiaire était amené à régler lui-même une dépense éventuelle couverte par les présentes conditions générales, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire qui aurait fait preuve d'initiative raisonnable cette dépense pourra être remboursée sur présentation de l'original de la facture dûment acquittée dans un délai de deux ans. Pour cela, contacter **SPOTICAR ASSISTANCE**.

6. Durée des prestations

Les Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** sont offertes au(x) bénéficiaire(s) pendant 12 ou 24 mois pour la garantie **PREMIUM**, pendant 8 mois pour la garantie **ADVANCED**, pendant 6 mois pour la garantie **ESSENTIAL**, à compter de la livraison du véhicule couvert.

7. Cadre juridique

Les prestations d'assistance sont souscrites par PSA AUTOMOBILES société anonyme au capital de 300,176,800 euros entièrement libéré, dont le siège social est 2-10 boulevard de l'Europe - 78300 Poissy, RCS 542 065 479, et assurées par ASSURIMA société anonyme au capital de 6 200 000 euros entièrement libéré, Entreprise Régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 118 avenue de Paris - 79000 Niort, RCS 481 514 149. Soumis à l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09, dénommée dans les présentes « **SPOTICAR ASSISTANCE** ».

Le Distributeur **SPOTICAR** où le véhicule a été acheté est adhérent au contrat d'assurance souscrit par PSA AUTOMOBILES.

Mise en œuvre des Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** : Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par ASSURIMA.

8. Réclamations

Toute éventuelle réclamation du Client concernant la mise en œuvre des Prestations **SPOTICAR ASSISTANCE** doit être adressée à ASSURIMA par courriel depuis le site www.ima.eu, Réclamations ou par courrier au Service Consommateur - 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9. Le Service Consommateur s'engage à accuser réception de la réclamation dans les dix jours ouvrables suivant son envoi, et à y apporter une réponse dans un délai de deux mois maximum. Si le désaccord persiste après la réponse du Service Consommateur ou en l'absence de réponse dans le délai réglementaire, le bénéficiaire peut saisir le médiateur compétent à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org ou par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09. La demande auprès du médiateur doit être introduite dans le délai d'un an à compter de la réclamation écrite.

Paraphe Vendeur

Paraphe Client